



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2021.

Présidence de M. Alain HUSSON.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 50

Sont excusés : Mme Inès SANCHO-DUPRAZ et Caroline WAHLEN.

Messieurs Kelvin BRUGGMANN, Pierre-Alain DALMAS,
Romain MALHERBE, Sébastien MALHERBE, Arnaud SARTONI.

Sans excuse : M. Junior MBANGU.

Mme Sara BLANCO et M. Yves AUBERSON vont être assermentés.

M. Olivier THIBAUD, Municipal, est excusé pour cette séance pour raisons professionnelles.

M. Alain HUSSON nous rappelle les règles sanitaires concernant le Covid-19.

Arrivée de M. Junior MBANGU à 20h05.

Il y a maintenant 51 conseillers.

Avant de nous lire l'ordre du jour, M. HUSSON passe la parole à Mme Laurence MARCHAND, Syndique.

Mme MARCHAND, en son nom et au nom de la Municipalité nous souhaite la bienvenue pour ce 1^{er} Conseil de la nouvelle législature. Elle nous transmet le message suivant :

Cette magnifique œuvre pleine de couleurs et de vie que vous pouvez voir sur le côté de notre salle a été présentée lors de la cérémonie d'assermentation, mais elle a envie de la mettre à nouveau en valeur et d'en faire un parallèle entre sa réalisation et nos relations futures tout au long de ces 5 ans.

16 jeunes d'âge, d'horizons et de vécus divers ont dû apprendre à se connaître et à composer avec leurs propres idées. Il leur a été demandé de faire un dessin sur ce qu'ils avaient envie de trouver à Chavornay ou ce qu'ils aimaient à Chavornay. Chacun y a réfléchi et a fait son projet sur une feuille, puis ils ont débattu et ensuite ils ont composé leur fresque. De pièces de puzzle, ils en ont fait une magnifique image.

La politique, c'est comme un puzzle, beaucoup d'essais, de propositions et de positions différentes, mais à la fin, le consensus égalise ces positions et à mon avis, s'entendre avec quelqu'un, il ne faut pas forcément avoir les mêmes idées, mais le même respect. Alors, elle souhaite que nos échanges soient riches et instructifs.

Il est très important que nous rappelions que nous travaillons, non en opposition, mais tous ensemble pour le développement de notre commune, pour le bien-être des citoyennes et citoyens et le bien-vivre de nos trois villages. Elle nous souhaite donc beaucoup de plaisir dans l'exercice de nos fonctions.

Merci.

Avant de nous lire l'ordre du jour, M. HUSSON nous informe que le Bureau a reçu hier une interpellation qui sera traitée au point 6.

ORDRE DU JOUR.

1. Assermentation.
2. Approbation du procès-verbal d'installation des autorités communales du 7 juin 2021.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2021.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
6. Questions – Pétitions.
7. Arrêté d'imposition pour l'année 2022.
8. Délégation de compétences à la Municipalité – Législature 2021 – 2026.
9. Traitement et vacations de la Municipalité – Fixation des indemnités pour la législature 2021 – 2026.
10. Traitement et vacations du Conseil communal – Fixation des indemnités pour la législature 2021 – 2026.

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Assermentation.

Mme Sara BLANCO et M. Yves AUBERSON vont être assermentés ce soir, car ils étaient absents lors de l'assermentation du 7 juin.

M. Alain HUSSON, président, les prie de s'avancer vers le perchoir et à l'assemblée de se lever.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Sara BLANCO lève la main droite et dit « je le promets ».

M. Yves AUBERSON lève la main droite et dit « je le promets ».

M. HUSSON félicite les deux nouveaux membres et leur souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, il les invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 53 conseillers.

2. Approbation du procès-verbal d'installation des autorités communales du 7 juin 2021.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal d'installation des autorités communales du 7 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2021.

La discussion est ouverte.

- 3.1 M. Aditya YELLEPEDDI nous informe que c'est juste une petite modification qui l'a fait sourire et qu'il tient à partager. Sur son intervention à la page 8, point 4.3 à la 4^{ème} ligne, il avait posé une question sur le plan climat. Dans une phrase, il est marqué : cette plateforme permet de se doter d'un bon climat, alors la plateforme ne va pas aussi loin de se doter d'un bon climat, mais plutôt d'un plan climat. Il voulait juste proposer cette modification, mais par contre, il nous souhaite un bon climat de discussion.

Mme Marie-Claude SCHNEITER, secrétaire, est désolée pour cette erreur et M. Alain HUSSON, président, précise qu'ils ont pris note de cette petite coquille et que ça sera corrigé dans le document.

La discussion est close et nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est accepté par 50 voix avec 2 abstentions.

4. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu plusieurs communications écrites le 14 septembre, nous allons les traiter chacune séparément.

Communications écrites :

1. Préavis n° 7 – 2/20 – Corcelles-sur-Chavornay : Optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et changement de l'installation de chauffage – Demande de crédit.

La discussion est ouverte.

- 4.1 Mme Béatrice DESVERGNE nous dit que le groupe GSE-PS-Les Verts a bien compris que les surcoûts sont en grande partie liés à des mises aux normes (notamment nécessité d'installer des WC pour les handicapés) ou font suite à une demande spécifique de la Commission ad hoc (agrandissement du local pour les engins). S'agit-il d'une demande de crédit ou est-ce que les travaux sont déjà effectués et en fait, on nous demande d'avaliser ces surcoûts ?

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, répond qu'elle reviendra prochainement avec un décompte final. Entre l'envoi de la communication et aujourd'hui, la Municipalité a reçu d'autres factures.

Mme DESVERGNE dit que si elle comprend bien, ce qui est déjà indiqué comme étant la cause du surcoût sont des travaux effectués ?

Mme AUZEPY-RENARD répond que oui.

Mme DESVERGNE dit que la question de fond du groupe PS/GSE/V est : comment est-ce qu'on aurait normalement dû procéder pour avoir un accord du Conseil pour ces surcoûts, elle fait référence à l'art. 89 du règlement du Conseil communal :

Art. 89 : Tout investissement fait l'objet d'un préavis indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée de l'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne. L'art. 16, lettre e), est réservé.

Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

M. Pascal DESPONDS, Municipal, répond que la voie officielle sera une demande de crédit complémentaire. Mais pour avoir cette demande, il faut d'abord avoir toutes les factures. La Municipalité reviendra avec un crédit complémentaire détaillé ou pour quelle raison ça a été dépassé.

Mme DESVERGNE n'est pas très satisfaite de la réponse, car ça voudrait dire que la Municipalité peut entamer tous les travaux qu'elle juge nécessaires et venir avec les factures. Comment le Conseil peut refuser ensuite ?

M. DESPONDS accorde que c'est difficile, mais c'est une situation spéciale. Il y a des dépassements et le pourquoi vous sera expliqué dans le préavis du crédit complémentaire. Il n'y aura pas de chiffres ce soir, car la Municipalité n'a pas toutes les factures. Et de plus, il n'y a pas de décisions à prendre ce soir, c'est juste une communication.

La discussion est close.

2. EJED- Projet Effet mer.

- 4.2 Mme Aline BAÛ dit que nous nous réjouissons de ce joli projet Effet mer, surtout du chalet, lieu de rencontre pour les jeunes. Tellement apprécié qu'une certaine déception s'est installée parmi eux lors de la démolition de ce local de retrouvailles Effet mer. Vu ce succès, peut-on donner une suite positive à ce projet et rendre ce lieu durable et définitif ?

M. Yves LEUENBERGER, Municipal, nous dit que ce projet Effet mer porte bien son nom. Il a été, pour information, appuyé par le Canton au niveau de son financement, aujourd'hui la cabane ne va pas être détruite et démolie, elle va être démontée et réutilisée par une autre société, cependant, peut-être que l'année prochaine, il sera mis quelque chose en route, aujourd'hui, rien n'est décidé.

La discussion est close.

3. EJED – Animations estivales :

La discussion n'est pas demandée.

4. Centre d'accueil Temporaire (CAD).

La discussion n'est pas demandée.

5. Rue de la Cité – Création d’une zone piétonne.

- 4.3 Mme Aline BAÛ demande si l’on peut avoir plus de précisions concernant la date d’exécution des travaux d’aménagement qui auraient dû, selon le préavis n° 16 – 5/20, être terminés pour la rentrée scolaire d’août dernier ?

Cela soulève la question de la sécurité devant l’école et le long de la route de la Cité, car la zone n’est pas terminée et reste à 30 km/h, les pots de fleurs qui servaient à ralentir ont été enlevés et la présence du patrouilleur scolaire supprimée, alors qu’elle est très utile et souhaitable. Elle demande quelles sont les propositions pour réduire ces problèmes ?

M. DESPONDS répond qu’en l’état actuel, les travaux sont terminés selon le préavis qui avait été accepté il y a quelques conseils. Hormis le bitume de couleur qui sera mis de part et d’autre du Collège, les travaux routiers sont terminés. Il parle uniquement de l’élément routier, car le préavis traitait uniquement de cet élément-là. Côté aménagement, il y aura certainement un autre préavis qui va arriver. Cet aménagement n’a pas été traité dans le préavis accepté.

La discussion est close.

6. Journée des communes vaudoises.

La discussion n’est pas demandée.

Il n’y a pas de communications orales.

5. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC : Commission Intercommunale d’intégration Suisses Etrangers et de prévention du Racisme Orbe – Chavornay.

- 5.1 M. Danish KANDASAMY nous informe qu’il n’y a pas de communications.

- 5.2 M. Dominique VIDMER, Municipal, a une petite communication concernant la CISEROC, vous l’avez peut-être vu sur les réseaux sociaux et bientôt dans le Chavornay Infos, un café contact a été ouvert dans une ancienne classe d’Essert-Pittet. C’est entièrement géré par des bénévoles, ils vont même plus loin, car ils vont également chercher les gens à domicile pour ceux qui le désirent. Ils ont mis des habits à disposition pour ceux qui n’ont pas d’habits d’hiver (pour les enfants, des costumes de ski, etc.), des livres, et autres. La Municipalité va regarder pour mettre un ordinateur afin

qu'ils puissent s'informer pour des dossiers à remplir ou des tracasseries administratives. Il y a pas mal de choses comme des bricolages etc. Cela a été mis sur pied et la Municipalité a laissé faire les bénévoles et c'est très bien fait. Il nous invite à aller visiter cela.

Au point de vue CISEROC avec la ville d'Orbe, vu que ça fait plus d'une année qu'il n'y a pas eu d'assemblée, il y a eu contact avec le Municipal d'Orbe qui s'occupe également de la CISEROC et ensemble vont remettre les choses en place (statuts et règlements). Les délégués seront convoqués à une séance où tout leur sera expliqué.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

- 5.3 Mme Kornélia THIERY nous dit qu'une affaire est toujours en cours, la commission avait été saisie déjà lors de la dernière législature, Une autre affaire a été traitée cette nouvelle législature et est en phase de se terminer.

ARCC : Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des Côtes de Chalamont.

- 5.4 M. Claude AUBERSON explique ce qu'est l'ARCC.

La 1^{ère} séance a eu lieu hier soir à Essert-Pittet. Nous avons accepté les deux préavis qui concernaient les autorisations générales accordées au Comité directeur pour le 1^{er} et le budget pour le 2^{ème}. Le budget ne présente pas de surprise et est similaire aux années précédentes. On peut cependant noter qu'une somme de CHF 27'000.- est prévue pour le remplacement du diffuseur du fond de bassin qui doit être remplacé en raison de l'usure de celui qui est actuel. Les travaux seront effectués au début 2022.

Dans les communications du CODIR nous relevons que la mise à l'enquête pour les travaux du raccord à la STEP d'Ependes de la commune de Belmont va démarrer ces jours prochains. Le branchement est prévu pour l'été 2022, si tout se passe bien. Le montant des travaux à la charge de la commune de Belmont se situe entre 1.3 à 1.4 millions de francs. Les travaux de génie civil sont attribués à l'entreprise GABELLA.

AIAE : Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs.

- 5.5 M. Philippe VERLY nous informe que la séance a eu lieu le 16 septembre à Villars le Terroir. M. Pascal DESPONDS et lui-même ont assisté à l'assermentation des autorités par M. le Préfet

DESSAUGES. Ils ont dû nommer un nouveau membre au CODIR. M. THONNEY, Municipal à Echallens était démissionnaire. Se sont présentées deux personnes, Mme MÜLLER, Municipale à Echallens et M. VULLIAMY, Municipal à Goumoens. M. VULLIAMY a été élu avec 2 voix d'avance.

ORPC : Organisation Régionale de la Protection Civile.

5.6 M. Dominique VIDMER nous informe que la séance a eu lieu cette semaine. Il y a eu les formalités statutaires, justement les autorisations diverses et le budget ont été acceptés. Il y a 35% de personnel en moins dans la région suite à la loi fédérale.

ASAICE : Association Scolaire et d'Accueil de jour des enfants Intercommunale Chavornay et Environs.

Aucune communication.

AJOVAL : Accueil de jour des enfants région Orbe – La Vallée.

Aucune communication.

6. Questions – Pétitions.

Une interpellation a été déposée hier mercredi 22 septembre auprès du Bureau du Conseil par M. Aditya YELLEPEDDI pour le groupe Chavornay Ensemble.

Ayant constaté que l'interpellation était appuyée par cinq membres de notre Conseil comme l'exige l'art. 59 de notre règlement en lien avec l'art. 34 de la Loi sur les communes, nous allons la traiter immédiatement. M. HUSSON demande à M. YELLEPEDDI de nous faire lecture du texte de son interpellation.

INTERPELLATION :

Protection des données.

Quelles possibilités d'action pour la Commune.

Sans revenir sur l'épisode précis de la cyberattaque qui a touché une commune de l'Arc lémanique, laquelle a été largement relayée dans la presse, nous vivons dans une situation qui nous pousse vers la numérisation/digitalisation et ceci depuis des années. Ce phénomène s'est par ailleurs accéléré durant la présente pandémie puisqu'elle a obligé une bonne partie d'entre nous à rester à la maison et à travailler à distance, ce qui n'a fait que multiplier les échanges informatisés. Ceci s'appliquait également lorsque nous souhaitions bénéficier des services publics puisque pendant plusieurs mois, les bâtiments administratifs

étaient fermés. Toutefois, les personnes employées par l'Etat ont continué, dans la mesure du possible, à accomplir leur travail. Nous les en remercions.

Au vu du contexte, la sécurisation des données échangées entre les habitantes et habitants et l'Administration est centrale.

Des actions doivent être entreprises aux 3 échelons.

Au niveau fédéral, plusieurs projets sont en cours. Nous avons vu récemment l'annonce de la création d'une cyberarmée qui serait opérationnelle dès 2024. La Confédération renforce depuis quelques années déjà ses capacités dans le domaine cyber, on peut également citer le Centre National pour la Cybersécurité (NCSC).

Au niveau cantonal, c'est la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) qui agit pour protéger les infrastructures informatiques.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes pour agir, le cas échéant, au niveau communal :

- 1) Quelles sont les possibilités d'agir au niveau communal ? Est-ce que la Municipalité a entrepris des démarches dans ce domaine ?*
- 2) La Commune s'est dotée d'un règlement, intitulé « REGLEMENT COMMUNAL SUR LES FICHIERS INFORMATIQUES ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ». Ce document, disponible sur le site internet de la Commune, a été adopté et approuvé en 1985.
Est-ce qu'il est pertinent d'envisager une mise à jour de ce document ? Et si oui, est-ce que l'intervention d'un.e expert.e du domaine serait utile ?*
- 3) Il existe un label appelé « cyber-safe » qui certifie les PME et les collectivités publiques en matière de cybersécurité. Ce label est géré par l'Association Suisse pour le label de cybersécurité. Est-ce que l'obtention de ce label serait utile ? A noter que l'Union des Communes vaudoises, dont fait partie Chavornay offre un rabais de 20% sur ce label (l'offre expire au 31.12.2021).*
- 4) Quelles sont les possibilités de formation du personnel communal sur cette thématique ?*
- 5) Est-ce qu'une campagne de sensibilisation de la population serait utile ?*

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation déposée auprès du Président du Conseil communal de Chavornay et

munie des 5 signatures nécessaires selon l'art. 59 du Règlement du Conseil communal pour une prise en considération immédiate.

M. Alain HUSSON remercie M. YELLEPEDDI. Pour mémoire, avant de passer au débat, il nous rappelle que la Municipalité peut répondre immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante du Conseil ; la discussion qui suit se terminant soit par l'adoption d'une résolution par le Conseil ou par le passage au prochain point de l'Ordre du jour. Il ouvre la discussion en donnant la parole à la Municipalité et ensuite à l'assemblée.

6.1 M., Guillaume ABETEL remercie pour cette interpellation. Evidemment la Commune n'a pas attendu que Rolle se fasse attaquer pour mettre à jour ses systèmes informatiques, pour des raisons que vous comprendrez aisément. On ne va pas vous développer tout ce qui a été mis en place par la Commune, par contre, dans les grandes lignes, ils suivent les recommandations fédérales dans leurs approches au niveau informatique. Effectivement, il relève qu'il y a un règlement de 1985 sur le site de la Commune, qui n'est probablement plus actuel, aujourd'hui et ne correspond pas à ce que fait la Commune. Ce que la Municipalité propose, c'est de venir avec une réponse écrite pour le prochain Conseil.

6.2 M. Christian GERBER propose aussi que dans cette réponse, on ait les façons ou le processus en cas d'attaque et il pense de toute façon, qu'il y en aura une. Il propose aussi que cela soit mis sur papier, ce que les gens doivent faire en cas de problèmes.

M. ABETEL comprend la remarque de M. GERBER. Par contre, il aimerait quand même qu'une certaine discrétion existe autour des mesures que l'on prend, les transmettre au public facilite aussi la possibilité de voir de quelle manière la Municipalité agit. Dans une partie de l'intervention qui est faite, il y a une notion de qu'est-ce qu'on peut mettre à disposition de la population pour que celle-ci se protège, sur cette vision-là, on peut donner quelque chose. Par contre, pour le reste, ce n'est pas une bonne idée, il doit y avoir une certaine confidentialité et il pense que notre système va être testé. Aujourd'hui, il y a déjà des contrôles effectués. Il y a des anti-virus qui arrivent à voir si des actions se font sur notre système informatique, donc globalement, la Municipalité prend cela très au sérieux. Oui, elle est entourée par une équipe de professionnels et non, elle ne nous donnera par le détail de quelle manière on est protégé, qu'est-ce qui est mis en place et qu'est-ce qui est donné aux employés. Il pense que ça va à l'encontre de la bonne protection de la Commune.

6.3 M. Alexandre BOVAY appuie tout à fait l'interpellation, ainsi que les propos de M. ABETEL concernant la divulgation des plans de sécurité, parce qu'une des mesures de sécurité est effectivement de ne pas publier d'informations où on traite de la sécurité, c'est pour

cela qu'il est d'accord avec M. ABETEL. Il rajoute un point, est-ce que la Municipalité a déjà préparé la réponse si une attaque pourrait survenir dans les systèmes d'informations ? C'est-à-dire, est-ce qu'on va payer ou non les hackers ?

M. ABETEL répond qu'à ce stade, la Municipalité n'a pas fait de réserve, elle n'a pas pris position par rapport à une éventuelle rançon à payer. Par contre, elle s'est appuyée sur leurs répondants informatiques pour renforcer encore le système et faire un certain nombre de tests, c'est-à-dire, tester le système et les gens qui nous entourent. Il prend acte et va voir comment la Municipalité réagirait au niveau de payer une éventuelle rançon. Il faut faire une réflexion au niveau de la Municipalité, elle a un système de comité de crise qui existe et elle a la capacité de se réunir rapidement et elle pense plutôt activer ce genre de méthode. La Municipalité a un staff qui peut l'entourer en cas de problèmes pour ce qui est du juridique.

- 6.4 M. YELLEPEDDI prend bonne note de la réponse de la Municipalité, il pense qu'elle est tout à fait correcte, c'est-à-dire, ne pas divulguer les informations, naturellement, il attend avec impatience le détail par rapport à cette question-là. Le but de l'interpellation est de pouvoir dire à la population que nous sommes saisis de cette problématique, qu'on en a discuté en tant qu'autorité politique et que la Municipalité travaille là-dessus. Il pense que le message est passé. Donc, il ne va pas déposer de résolution ce soir.

La discussion est close pour cette interpellation. Les réponses viendront par écrit comme l'a précisé M. ABETEL.

La discussion est ouverte pour les questions.

- 6.5 M. Claude AUBERSON a une question pour le Bureau du Conseil. Lors de la dernière séance de commission qu'il a présidée, ils ont entamé la 2^{ème} heure dans le cadre de la discussion d'environ 10 à 15 mn. En discutant avec les autres membres de la Commission, ils se sont demandés comment compter ces 10 à 15 mn. supplémentaires, s'il fallait arrondir à l'heure ou à la ½ heure ou à la minute. Dans le règlement communal, il n'y a rien qui précise cette façon de faire. Il demande au bureau s'il pourrait statuer sur ce fait et présenter une solution pour que chacun procède de la même manière parce qu'en fait, ils se sont aperçus que tout le monde faisait comme il pensait. Il pense que ce serait une bonne chose d'avoir une procédure ou une façon de faire pour le président des commissions pour noter ces heures correctement.

Mme Marie-Claude SCHNEITER, secrétaire, répond que lorsque vous êtes commissionnaire, vous êtes payé normalement à l'heure, si vous dépassez, vous pouvez compter par ¼ heure, c'est-à-dire 1 ¼. 1h1/2, 1h3/4. Nous comptons les heures pendant lesquelles vous avez effectivement travaillé. Vous n'allez pas compter deux heures

si vous ne faites qu'1h ½. C'est compté comme cela avec M. le Boursier, lors du contrôle des vacations. Donc il n'y a pas de soucis.

M. Claude AUBERSON dit que ça lui convient très bien. Il aimerait juste que lorsqu'on reçoit les documents, il soit précisé sur la feuille des vacations la manière de faire.

Mme SCHNEITER dit qu'il n'y a pas de soucis, ça sera fait.

M. HUSSON dit que ça sera communiqué à l'ensemble des membres du Conseil.

- 6.6 M. Yves AUBERSON revient sur la séance du 18 juin où il avait demandé au Municipal de la police d'agir sur le Chemin de la Chapelle où il y avait toujours des voitures qui parquaient. On lui avait répondu que ce n'était pas si simple que cela. Il avait dit qu'on pouvait quand même les « tailler ». Il avait également signalé qu'il y avait une moto tout l'hiver parquée sur la commune avec une bâche et elle y est toujours. Il y a également deux mois qu'une voiture sans plaque est parquée. Alors si ni les Municipaux qui passent et ni notre policier la voit, il se demande ce qu'il faut faire. Il aimerait bien une réponse sérieuse.

M. VIDMER répond qu'il a fait suivre l'information, la voiture sans plaque, ne veut pas dire qu'elle n'est pas immatriculée, le reste va suivre. En ce moment, c'est un peu compliqué, car notre ASP est en arrêt, donc, c'est le seul qui peut aujourd'hui donner des amendes, la Municipalité a inscrit du monde à des cours pour pouvoir continuer les amendes, c'est une chose qui a été découverte récemment, elle va donc remettre cela en place. Il va transmettre cette information à la gendarmerie, car elle a le droit d'intervenir. Il précise que ce n'est pas parce que ces véhicules sont toujours là, qu'ils n'ont pas été amendés.

- 6.7 M. Philippe VERLY a deux questions un peu plus légères concernant la salle de gym de Corcelles. Est-il prévu de faire une porte ouverte ? Des habitants lui ont posé la question. Lui-même, n'a pas la chance de faire de la danse aérobic, ni de la country, donc il n'a pas pu la visiter.

Mme AUZEPY-RENARD remercie pour cette idée, elle est très bonne et elle pense que la Municipalité va la suivre.

M. VERLY, pour la 2^{ème} question qui concerne également cette salle, demande si la Municipalité a pensé à lui donner un nom ? Il y a une proposition, pour ceux qui arrivaient à marcher au milieu des années 60, cette salle de gym était un battoir communal où les paysans amenaient les gerbes de blé, il y avait une batteuse dessous et on jetait les gerbes de blé dedans. Sa proposition est de l'appeler

le battoir ou un autre nom, parce que si on l'appelle grande salle, elle n'est vraiment pas grande.

Mme AUZEPY-RENARD répond que la Municipalité va y réfléchir et reviendra avec des propositions.

- 6.8 Mme DESVERGNE s'excuse pour ses interventions pas très protocolaires, mais elle va apprendre vite, elle l'espère. Suite au vote sur la redistribution des parcelles du village d'Essert-Pittet, dans le journal de la Région en date du 22 juin, on a appris que deux agriculteurs de ce village faisaient recours auprès du Tribunal constitutionnel. Elle aimerait savoir où en est ce recours pour information.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, répond que la procédure est en cours, elle ne peut pas en dire plus, mais la Municipalité viendra auprès du Conseil quand elle aura plus de renseignements.

- 6.9 M. Patrick WENGER aimerait savoir si la rue du Château est validée en zone 30km/h ?

M. VIDMER répond que oui,

M. WENGER nous dit que dans un Conseil précédent, on avait vu qu'on avait dû retirer le miroir qui se trouvait sur la route de Penthéraz – En Couvalau. Il a constaté qu'il y avait un miroir à la rue du Château – Ch. du Verger. Pourquoi y a-t-il toujours ce miroir ? Est-ce qu'on peut mettre la pression pour pouvoir remettre un miroir à la route de Penthéraz ?

M. VIDMER se demande comment nous expliquer cela. Les miroirs sont interdits en zone 30km/h, le Canton ne les veut pas, donc tous les miroirs qui étaient sur le domaine communal ont été enlevés. Ceci dit, le miroir de la rue du Château se trouve sur un domaine privé, ce qui est normalement non autorisé. Mais comme il nous l'a dit la dernière fois, le Canton va venir valider la zone 30km/h, jusqu'à maintenant, il n'a pas vu ce miroir, s'il dérange quelqu'un, la Municipalité le fera enlever, mais comme le Canton ne l'a pas vu et qu'il est sur le domaine privé, pour le moment, la Municipalité joue le bon sens en essayant de ne pas embêter les gens. Malheureusement, les autres ont été vus et protocolés, il a fallu les enlever.

- 6.10 M. Aditya YELLEPEDDI, concernant les questions posées lors de la dernière séance concernant le plan climat. Pour les personnes qui nous ont rejoint depuis, c'est une plateforme qui est mise à la disposition du Canton pour pouvoir doter les communes d'un plan climat avec toute une série de ressources à disposition, notamment, des ressources techniques, des expertises et également des subventions. Il se trouve que l'on peut maintenant accéder aux

subventions à partir du début de ce mois-ci. Sa question est de savoir si la Municipalité a entamé les démarches vis-à-vis de cette plateforme. Si oui, est-ce qu'elle peut vous donner des retours déjà ou si non, est-ce qu'elle compte le faire prochainement ?

Mme la Syndique dit que oui, la Municipalité s'est penchée sur ces fiches, elle va en discuter. Sachez qu'elle a déjà entamé plusieurs points qui sont dans les diverses fiches, donc elle n'est pas à la traîne, mais elle va reprendre fiche après fiche et voir quelles sont les démarches qu'elle peut entamer pour notre commune.

La discussion est close.

7. Arrêté d'imposition pour l'année 2022. Préavis n° 15 – 4/21.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

7.1 M. ABETEL remercie la Commission pour son rapport. Par rapport à la notion du plan des investissements et d'un budget étalé sur les prochaines années, nous sommes en début de législature, ce travail doit être fait par la Municipalité, cela n'a pas encore été fait et il est bien clair que celle-ci fera adapter ces éléments tout prochainement, c'est pour cela que la Commission ne l'avait pas dans le cadre de ce préavis.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 15 – 5/21 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 est accepté à l'unanimité.

8. Délégations de compétences à la Municipalité – Législature 2021 – 2026. Préavis n° 16 – 4/21.

M. Christian HUNZIKER, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

- 8.1 M. Steve TANNER pour mieux comprendre les implications de cette modification, est-ce qu'il sera possible d'avoir un exemple de ce que pourrait être une acquisition d'immeuble et aussi une autre question ; on lit aussi dans ce point 1, 1^{er} chapitre « dans le cadre d'opérations de faible importance ». Est-ce qu'on peut dire que 5 millions, ça n'a pas d'importance ? Pourrait-on clarifier ce point-là pour qu'on puisse mieux comprendre dans quoi on s'engage en acceptant ce préavis ?

M. ABETEL répond qu'au moment où la Municipalité a pris cette décision, en fait, on est au bénéfice de la loi L3PL qui permet, avec un droit de préemption, à la Municipalité d'acquérir des objets avant d'autres personnes. Ces 5 millions, le Municipalité l'a largement débattu, si elle voulait faire un montant de 2.5 millions par objet avec un plafond de 5 millions sur la législature, elle a longuement discuté par rapport à différentes choses. De toute façon, si elle fait un tel investissement, de manière spontanée, elle saisit l'opportunité, elle doit venir devant le Conseil et justifier le pourquoi du comment.

Maintenant, il est vrai qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, le district du Jura-Nord Vaudois ne sera plus soumis à cette L3PL par le biais que le taux de vacances des objets va être supérieur à 1.5%, donc on va perdre ce droit de préemption.

Par contre, globalement, elle a vu que pour certains autres objets, dans le cadre de la législature précédente, la Municipalité est venue négocier certains objets auprès du Conseil. Entre autre, un objet en zone industrielle où en fin de compte, on a un privé qui s'est dépêché d'aller négocier celui-ci à titre privé. Cet objet était bien placé et aurait permis un certain nombre de choses pour la Commune. On n'a pas pu l'acquérir parce qu'on n'avait pas la somme suffisante. On peut se poser la question, c'est vrai qu'un million, ça ne sert à rien, 2 millions également, en fait ça dépend de ce qu'on veut acheter. Si on achète du bâti ou si on achète du terrain. Aujourd'hui, le prix du terrain est relativement important déjà et après on a quelque chose dessus, l'immeuble qui pourrait être intéressant pour la Commune, pour le bien de Chavornay, si c'est un immeuble de plusieurs appartements, on y est relativement vite. Maintenant, la Municipalité parle de 5 millions sur l'entier de la législature. Ça veut dire que si maintenant on grillerait « une cartouche », s'il peut se permettre de parler ainsi, ça ne nous permettrait pas d'avoir autre chose. Et le but est d'avoir une marge de manœuvre, le but n'est pas d'acheter pour acheter. Aujourd'hui, au vu des prix de transactions, ça paraissait plus cohérent de mettre un montant global pour toute la législature, plutôt que « saucissonner » par opportunité.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 16 – 4/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'accorder à la Municipalité les délégations de compétences suivantes pour la durée de la législature 2021 – 2026 :

1. **Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières** (art. 16 du Règlement du Conseil communal).
 - L'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans le cadre d'opérations de faible importance, charges éventuelles comprises, dans une limite ne dépassant pas CHF 5'000'000.00 au maximum en une ou plusieurs fois pour la période législative ;
 - L'aliénation des immeubles, des droits immobiliers ou des actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
 - La constitution en faveur de tiers (Confédération, Canton, Commune, producteurs et distributeurs d'énergie, etc.) des servitudes de passage de câbles téléphoniques et de conduites ou lignes aériennes ou souterraines, d'alimentation en eau, en électricité ou autres sources d'énergies, d'évacuation d'eaux usées, etc., cela dans la limite de l'autorisation générale d'aliénation de CHF 50'000.00 par cas.
2. **Autorisation générale pour acquérir des participations de sociétés commerciales** (art. 16 du Règlement du Conseil communal) de CHF 50'000.00, pour la durée de la législature, avec un maximum de CHF 10'000.00 par cas, sans avoir à en référer préalablement au Conseil communal.
3. **Autorisation générale de plaider** (art.16 du Règlement du Conseil communal) dans certains litiges pouvant opposer la Commune de Chavornay à des tiers.
4. **Autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles** (Règlement sur la comptabilité des communes, art. 11) pour divers achats et autres travaux urgents, jusqu'à un montant maximum de CHF 50'000.00 par objet, sans avoir à en référer préalablement au Conseil communal.

Les délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 sont acceptées à l’unanimité.

9. Traitement et vacations de la Municipalité – Fixation des indemnités pour la législature 2021 – 2026. Préavis n° 17 – 4/21.

M. Claude AUBERSON, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

Nous constatons qu’un amendement a été proposé par la Commission, nous allons le traiter immédiatement.

Amendement :

La Commission propose de répartir la somme de CHF 40'000.00 pour obtenir la rémunération suivante :

<i>Syndique</i>	<i>CHF 38'000.00/an</i>
<i>Municipaux, par municipal</i>	<i>CHF 25'000.00/an</i>

Cet amendement n’amène pas de discussion, nous passons au vote.

L’amendement est accepté par 50 oui avec 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission et le préavis.

9.1 M. Yves AUBERSON trouve que 25%, ça lui semble beaucoup, mais pas rapport aux municipaux. Est-ce vraiment juste ? On a un municipal qui a un grand dicastère, il aura beaucoup plus de travail que celui qui a un plus petit dicastère. Est-ce qu’on peut expliquer les forfaits et les vacations ? Il sait que c’est les séances et les commissions du dicastère, il suppose qu’il n’y a pas que cela. Il n’en a aucune idée et de plus, il y a beaucoup de nouveaux.

Il a également un « coup de gueule », par rapport à la personne qui n’a pas répondu plusieurs fois au téléphone du président, c’est vraiment se « foutre de sa gueule » et il propose qu’on le mette président pour qu’il puisse voir ce que c’est de convoquer les personnes.

Concernant cette remarque, M. Alain HUSSON dit qu’on prend note.

M. ABETEL dit que la Municipalité n’a pas de détail du règlement des vacations, il ne peut donc pas les donner ici.

Tout ce qui est séance de Municipalité, préparation de séance de Municipalité sont compris dans le forfait. Quand il a été fait ce préavis, évidemment, il y a des dicastères plus gros que d’autres, on fait des transformations avec des bâtiments et le Municipal concerné

en charge de cela a automatiquement plus à faire à ce moment-là et globalement, le fait d'avoir un fixe, ça permet de ne pas toujours avoir à compter lorsqu'on investit pour le quotidien, toutes les heures que l'on fait et qui sont déjà agendées. Par contre, d'avoir un tarif horaire pour les autres investissements, ça veut dire que le temps qui est utilisé pour des objets spécifiques, la personne est payée pour ces heures. Il a été fait une approche pour regarder ce qui se faisait dans d'autres communes comparables à la nôtre, il a été constaté que ces communes avaient des tarifs supérieurs au nôtre et souvent avec des systèmes forfaitaires de manière à ne pas avoir à calculer quoi que ce soit.

M. HUSSON doit juste interrompre M. ABETEL, car une personne s'absente de la salle sans demander l'autorisation. Il explique que l'on peut quitter la salle, mais qu'il faut le demander au préalable, car en cas de vote, ça ne va pas le faire.

M. ABETEL dit que la Municipalité estime plus équitable d'avoir une partie en fixe et une partie variable. Ce qui se fait en commun se paye d'une manière forfaitaire et ce qui se fait en individuel, se paie en fonction du travail qui est compté. Quelqu'un qui est rapide, sera moins payé que quelqu'un qui est moins rapide « c'est pour la boutade ».

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 17 – 4/21 ;
- Ouï le rapport amendé de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'accorder à la Municipalité les traitements et vacations de base suivants pour la législature 2021 – 2026 ;

Amendement :

- *Syndique* CHF 38'000.00 / an
- *Municipaux, par municipal* CHF 25'000.00 / an
- Vacations des municipaux CHF 50.-/heure
- Indemnité kilométrique pour véhicule personnel 70cts hors commune.
- Ces prix sont valables pour toute la législature. Ils seront indexés au coût de la vie chaque année, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation.

Les traitements et vacations à la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 sont acceptés par 50 oui avec 2 abstentions.

10. Traitements et vacations du Conseil communal – Fixation des indemnités pour la législature 2021 – 2026. Préavis n° 18 – 4/21.

M. Claude AUBERSON, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, M. HUSSON nous dit juste que le mot « fixe » sera corrigé.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis du Bureau du Conseil n° 18 – 4/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Les traitements et vacations du Conseil sont les suivants pour la législature 2021 – 2026.

Conseil communal :

Président :	CHF	500.-/an
Président, par séance du Conseil communal	CHF	80.-/séance
Vice-présidents	CHF	25.-/séance
Scrutateurs	CHF	25.-/séance
Membres du bureau et secrétaire suppléante	CHF	25.-/séance
Idem pour élections et votations	CHF	25.-/heure
Conseillers communaux	CHF	25.-/séance
Secrétaire	CHF	35.-/heure

Commissions :

Rapporteur et membres	CHF	25.-/heure
-----------------------	-----	------------

Les traitements et vacations du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026 sont acceptés à l'unanimité.

Avant de clore cette séance, M. HUSSON remercie toutes les personnes présentes et nous transmet quelques informations utiles.

Il se permet de rappeler que le délai d'inscription au Greffe pour la quinquennale organisée le 8 octobre prochain est porté au 30 septembre. Ne pas oublier de préciser le mode de transport prévu, à ce sujet, si l'un ou l'autre des conseillers dispose de plusieurs vélos, peut-être peut-il les prêter à celui qui n'en a pas. Merci d'avance. Le certificat Covid est nécessaire pour y participer.

Pour les nouveaux conseillers, si vous avez besoin de documents concernant la rédaction de rapports ou s'il vous manque un document, n'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétaire.

En outre, il profite d'attirer l'attention que M. Claude AUBERSON n'a plus de téléphone fixe, pour éviter la paperasse, il faut simplement supprimer son numéro sur la liste des téléphones/email etc., qui vous a été transmise cet été.

Après le contre-appel, il clôt la séance à 21h30.

Le président :



Alain HUSSON



La secrétaire :



M-C SCHNEITER